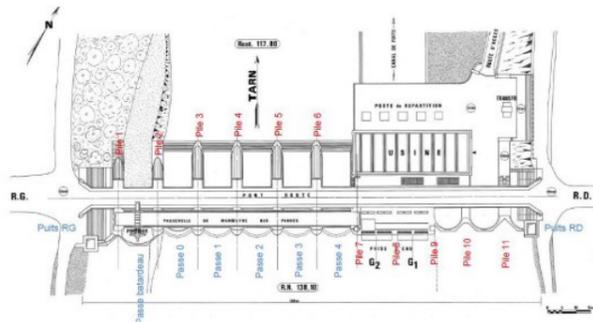




Le barrage-usine de RIVIERES



Le barrage – usine de Rivières a été mis en service en 1951.

Il forme une retenue sur la rivière Tarn de 306 ha et sa capacité totale est de 26 millions de m3.



De type « mobile » composé de 5 vannes métalliques, il mesure : **24 mètres de haut et 96 mètres de long.**

Dans le prolongement, en rive droite, se trouve la centrale équipée de : **2 groupes « kaplan » à axe vertical.**

Cette centrale produit l'équivalent de la **consommation électrique annuelle d'une ville comme Albi.**



Récemment nommé à la tête d'EDF Hydro Saut de Sabo en provenance de la vallée de l'Aude, je découvre les aménagements EDF présents sur le Tarn avec beaucoup de plaisir.

En particulier, le barrage de Rivières est un ouvrage impressionnant et atypique. Il est important dans la transition énergétique pour produire une énergie renouvelable et décarbonée à 100%, et les techniciens exploitant l'ouvrage doivent en permanence être vigilants au débit du Tarn, rivière régulièrement sujette aux crues. Cependant, la beauté de l'ouvrage ne doit pas faire oublier les arrêtés préfectoraux en vigueur, qui interdisent notamment navigation et baignade à 500m à l'amont et 200m à l'aval, ainsi que tout accès à la rivière jusque 600m à l'aval. »

Frédéric BREHELIN, Responsable de EDF



Contacts mairie

Accueil : 05.63.41.72.65

Mail : rivieres.mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.rivieres.mairie@wanadoo.fr

Facebook : www.facebook.com/mairiederivieres



L'équipe municipale présentera les vœux à la population le dimanche 12 janvier 2020

à 11h00 à la salle des fêtes.

Venez nombreux...



J
A
N
V
I
E
R

2020

Sommaire

- Infos administratives p. 2
- Du côté de l'école p. 4
- Du côté des enfants p. 5
- Info cours d'eau p. 6
- Du côté de la mairie p. 7
- Recensement de la population p. 10
- Adressage communal p. 12
- Fibre optique p. 13
- Du côté des associations p. 14
- Nouveau à Rivières p. 17
- Brèves communales p. 18
- Etat civil p. 19
- Barrage de Rivières p. 20

Editorial...

Chères Riviéroises,
Chers Riviérois,

L'objectif de ce bulletin est de vous apporter des informations sur la vie communale et de vous les communiquer sur les différents supports (site internet, page Facebook, affichage).

Certaines actions sont portées par la Municipalité mais un bon nombre d'entre elles sont aussi menées par la vie associative locale.

Le journal de la commune reste pour beaucoup d'entre vous une source d'informations pour votre vie quotidienne.

Au nom de l'équipe et en attendant le 12 janvier, je vous adresse tous nos vœux pour l'année 2020.

Bonne lecture...

Le Maire de Rivières.

Permanence des élus

Le mardi après-midi ou samedi matin sur rdv.

Contacts mairie

Accueil : 05.63.41.72.65

Mail : rivieres.mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.rivieres.mairie@wanadoo.fr

Facebook : www.facebook.com/mairiederivieres



Horaires mairie

Lundi : 8h30 - 12h00
 Mardi/Jeudi/Vendredi : 13h30 - 17h00
 Samedi : 10h00 - 12h00 (le 1er samedi du mois)

Communauté d'Agglomération

Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET
 Técou / BP 80 133 - 81 604 GAILLAC CEDEX
 Tél : 05.63.83.61.61

Ecole

Les inscriptions se font auprès de la mairie de résidence de l'enfant.

Fournir : 1 justificatif de domicile, le carnet de santé (vaccinations), livret de famille, certificat médical d'aptitude de vie en collectivité, certificat de radiation.

ALAE de Rivières

Accueil à la semaine de l'ALAE :

lun, mar, jeu, ven : 7h30-8h35 / 12h00-13h50 / 16h35-18h30
 mercredi : 7h30-8h35

Accueil des mercredis en ALAE Multi-sites : 12h00-18h30
 Contact : 05.63.41.40.45 - alaemultisites@gmail.com

ALSH « Les Elfes des Vignes »

Le centre de loisirs intercommunal est ouvert pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

Contact : 06.59.07.07.96 - loisirselfes@gmail.com

Le centre est fermé en août et décembre.

Crèche « Les Rifilous »

Accueil des enfants de 2 mois et demi à 3 ans révolus, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

Contact : 05.31.51.07.37

Carte d'identité et passeport

S'adresser à la mairie de Gaillac : 05.63.81.20.20

Fournir : 2 photos, 1 justificatif de domicile à votre nom, une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si pas de carte sécurisée présentée, une ancienne carte si renouvellement ou modification, timbre fiscal pour les passeports ou si perte/vol de la carte d'identité.

Recensement militaire

Dès le jour de leurs 16 ans, les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens. Se munir d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Inscriptions électorales

Depuis le 1er janvier 2019, vous pouvez venir vous inscrire toute au long de l'année et maximum six semaines avant la date d'un scrutin.

Fournir : 1 justificatif de domicile, une pièce d'identité.

Déchèterie

Du lundi au samedi : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h50

Contact : 05.63.57.27.82

Adresse : Avenue Guynemer - 81 600 GAILLAC

ADMR

L'aide à domicile en milieu rural :

Gaillac (aide à domicile et soignant, accueil de jour) : 05.63.41.73.72

Marssac (aides ménagères, repas, promenade) : 05.63.53.09.83

Assistante sociale

Patricia SALVETAT reçoit sur rdv le mardi et vendredi de 9h30 à 11h30 et le mercredi de 14h00 à 16h00 :

Contact : 05.63.81.21.81

Adresse : 12 rue Hippolyte Rigal - 81 600 GAILLAC

Naissances



- Calie GRUCHET	05 juin 2019
- Inaya ROCAMORA	15 juin 2019
- Céleste DELOFFRE	21 juin 2019
- Eléonore HINOJOSA ROJAS	23 juin 2019
- Romy ABEJEAN	29 juin 2019
- Noemie MURATET	01 juillet 2019
- Mathis MEYRA	20 juillet 2019
- Louna CASTANER GUMPINGER	21 juillet 2019
- Milann ESTEBAN	28 juillet 2019
- Eliza DELBOIS	01 octobre 2019
- Lya NODEE	27 octobre 2019

PACS

- Manon SOUPART / Jérémy LOPES 14 septembre 2019



Mariage

- Julie LE GOFF & Vincent GOMEZ 19 juillet 2019
 - Vanessa SOLBIAC & Simon BLANCHARD 21 septembre 2019



Baptême civil

- Kenzo MARTINIÈRE 19 octobre 2019
 - Maïron MARTINIÈRE 19 octobre 2019



Décès

- Léonce DELSOL épouse VERGNES 28 juin 2019
 - Léon VERGNES 22 août 2019
 - Paulette MAGNAN veuve PELATAN 27 octobre 2019



Brèves communales...

Vœux des Elus et repas des retraités de plus de 65 ans



L'Équipe municipale
de Rivières

vous présente ses meilleurs vœux
pour l'année 2020

et est heureuse de vous convier
à la cérémonie des vœux :

Dimanche 12 janvier 2020 à 11h00
à la salle des fêtes

A la suite de la cérémonie des vœux,

le traditionnel repas annuel
sera offert aux retraités de plus de 65 ans
qui seront les bienvenus dès 11h00...

Inscription en mairie au 05.63.41.72.65



ZZZIGAUTOS 81



Ils ont remis leur titre en jeu...

Les champions du monde du pull moche 2018 ont
réédité leur exploit fin novembre
au salon vintage d'Albi.

Ils ont à nouveau obtenu
le 1er prix 2019 du pull moche,
dans la catégorie « Groupe » !

Bravo à nos chers riviérois
ainsi qu'à l'équipe des petites mains
(tricot, crochet, couture, peinture, etc...).



La population riviéroise compte désormais plus de 1 000 habitants.

ce qui implique un mode de scrutin de liste à deux tours à la proportionnelle avec prime majoritaire.

Cela signifie qu'à l'issue du deuxième tour, la liste en tête obtient la moitié des sièges, l'autre moitié étant répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant rassemblé au moins 5% des suffrages. Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation et doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel **second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les conseils municipaux sont renouvelés
intégralement tous les six ans.

La prochaine élection des conseillers municipaux
et des conseillers communautaires aura lieu les
dimanches 15 et 22 mars 2020 dans toutes les
communes.

Les électeurs peuvent s'inscrire
jusqu'au 7 février 2020 en mairie ou sur internet
et recevront leur carte électorale avant le scrutin.



L'origine de la devise de la France remonte à la Révolution Française,
mais ce n'est qu'à la fin du XIXème siècle qu'elle sera adoptée
définitivement par la IIIème République.



L'écharpe tricolore peut se porter soit en ceinture soit en écharpe de l'épaule droite au côté gauche.

Lorsqu'elle est portée **en ceinture**, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut pour les maires et le rouge pour les parlementaires.

Lorsqu'elle est portée **en écharpe**, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu près du col pour les maires et le rouge pour les parlementaires.

Source : protocole.info.fr

Du côté de l'école...

Ecole / ALAE

Riviéroises, Riviérois,

Encore une rentrée ensoleillée pour toute l'équipe de l'Ecole qui a accueilli les enfants dans la joie et la bonne humeur !



Deux nouvelles personnes rejoignent l'équipe de l'ALAE, nous leur souhaitons la bienvenue !



Mylène



Noémie

Tout notre petit monde a démarré avec de beaux projets :

- « Le Petit rapporteur » 3^e édition à dévorer prochainement
- La découverte du Handball avec Yann
- « L'ALAE fait son cinéma », film à découvrir en fin d'année
- « Donnons une seconde vie à nos objets »
- La nature à l'Ecole



Mais ce n'est pas tout...

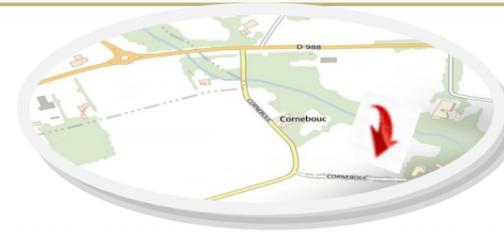
Comme chaque année nous organisons des événements main dans la main avec l'école et l'APE et nous avons déjà célébré la fête de l'Automne !

A bientôt pour de nouvelles aventures !

L'ensemble des enseignants et des animateurs ALAE vous souhaite une excellente année 2020 !



Nouveau à Rivières...



Installés « *Aux Cascades de Cornebouc* »
depuis juin 2019

Elle propose ses services dans l'accompagnement grâce à son expertise de la 'Communication Non Violente' (CNV) et des neurosciences :

- « **Coaching parental** » pour répondre aux questionnements autour de la parentalité et aider parents et éducateurs dans les difficultés et maladies récurrentes vécues avec les enfants et les adolescents.

- « **Remise en forme psychologique** » pour des passages difficiles de la vie (deuil, maladie, séparation, licenciement), pour mettre en place une « hygiène émotionnelle » (on connaît déjà l'hygiène corporelle ou celle de la maison !) et simplement pour mieux se connaître et vivre une vie plus agréable avec soi-même et son entourage.

Plus d'infos sur son site internet : www.voyager-en-soi.fr

Disponible pour des RDV à partir du printemps 2020
(après l'arrivée du 2^e bébé !)
mais joignable pour des informations dès maintenant :
06 47 56 67 60

Bastienne NAGY



Il propose une **cuisine savoureuse**, colorée, d'influence multiculturelle, pleine d'histoire, avec des spécialités du sud ouest, des plats d'Asie du Sud Est, végétariens ou encore des préparations ayurvédiques. Ses prestations sont destinées à des événements liés aux particuliers comme aux professionnels.

Sa société s'appelle **Pacha Miamiam** et fait référence au nom « pacha mama » dans la culture andine, qui signifie la « terre mère ». C'est une façon de nous rappeler d'où nous venons et le respect pour toute forme de vie : des valeurs qui animent sa démarche et les produits qui composent ses prestations.

Il fait profiter ses clients d'un réseau de producteurs du département (dont le GAEC « Les Racines au Carré » faisant partie de l'AMAP de Rivières), labellisés Agriculture Biologique et/ou sous mention « Nature et Progrès » qui privilégient des produits frais, de saison, respectueux des Hommes et de la Terre.

Plus d'infos sur son site internet : www.pachamiamiam.fr

Téléphone : 06 78 86 45 36
Email : contact@pachamiamiam.fr

Romain GLOMOT

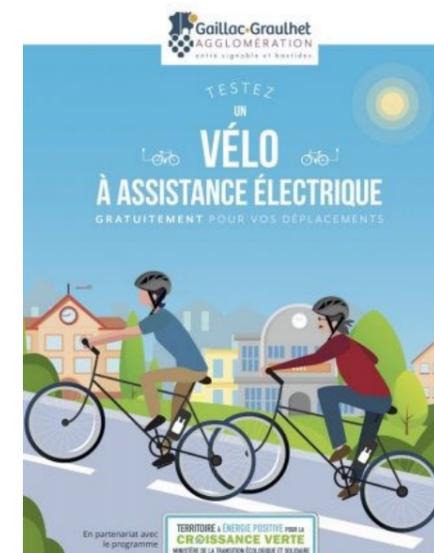


Prêt de vélos électriques

En lien avec la Communauté d'Agglomération et en partenariat avec le programme « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte », il sera prêté à la commune à titre d'expérimentation, 2 vélos à assistance électrique (1 taille S pour les personnes mesurant entre 1.60m et 1.70m et 1 taille M pour les personnes de 1.70 m et plus).

Les vélos seront fournis avec 2 antivol et 1 casque. Des accessoires tels que sacoche, panier et siège enfants pourront être prêtés sur demande au moment de la réservation du vélo.

Ceux-ci seront mis à disposition gratuitement aux administrés sur la période de mars à mai 2020.



MODALITÉS DE PRÊT ET RÉSERVATIONS
RENSEIGNEMENTS DANS VOTRE MAIRIE



L'Aqua-Parc

Le parc aquatique gonflable du Tarn, rouvrira ses portes pour l'été 2020 !

Mises en place sur notre belle rivière Tarn et rattachées à l'espace de loisirs d'Aiguelèze, nos structures gonflables seront à nouveau là tout l'été pour divertir petits et grands. Cet espace de loisirs naturel et familial offre, le temps d'un après-midi ou d'une journée, de magnifiques souvenirs riches en sensations.

En famille, entre collègues ou entre amis, venez passer un moment inoubliable à l'Aqua-Parc où trampolines, balançoires, toboggan géant et parcours vous attendent sur l'eau.

Un parc de structures gonflables terrestres ainsi qu'une vente de boissons et glaces sont aussi à votre disposition pour passer un moment agréable et une expérience authentique.



Vous trouverez aussi paddle et canoë à louer.



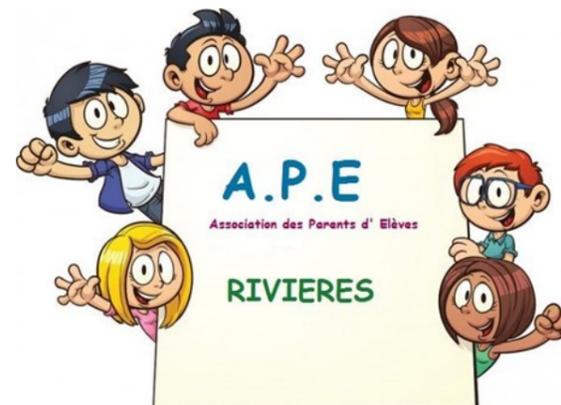
L'Aqua-Parc est ouvert tous les jours aux mois de Juillet et Août de 13h à 19h.

Des nouveautés seront installées pour votre plus grand bonheur...

Tenez-vous informés sur nos réseaux sociaux !

Tel : 06 14 93 91 64
Mail : contact@aqua-parc.fr
Site web : www.aqua-parc.fr

Facebook/instagram : Aqua-Parc Aiguelèze



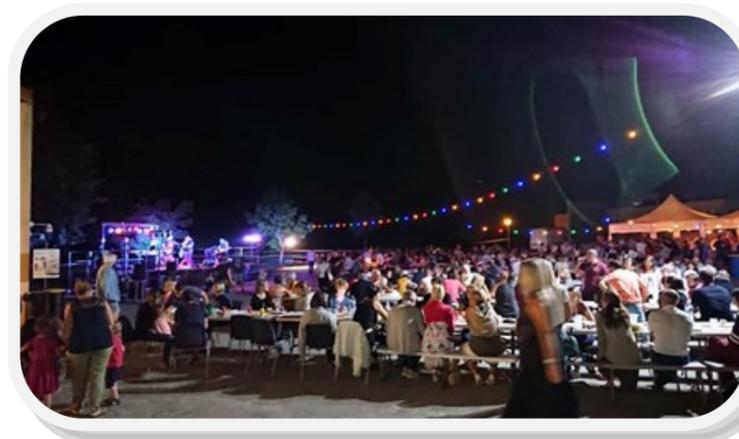
L'association des parents d'élèves de Rivières a fait sa rentrée en même temps que les élèves pour cette année 2019/2020 en distribuant le traditionnel café de bienvenue le matin de la reprise des cours le 2 septembre.

L'assemblée générale du 28 septembre a permis de constituer le nouveau bureau de l'association et de définir les actions qui seront menées tout au long de l'année. Cette soirée conviviale a été l'occasion d'intégrer les nouveaux participants.

L'équipe composée d'une trentaine de membres a toujours pour mission de récolter des fonds pour permettre à l'école de réaliser divers projets (cinéma, voyage scolaire, achat de matériel, transports, spectacles, etc.). Les manifestations sont aussi un lieu de partage où enfants, parents, enseignants et personnel de l'ALAE peuvent se rencontrer et échanger dans une ambiance chaleureuse et festive.

Cette année, les actions suivantes vous sont proposées :

- Fête de l'automne et apéritif dinatoire participatif (*mardi 15 octobre*) ;
- Navette en Rosalie en période printemps/été ;
- Vente de sapin de Noël ;
- Bourse aux jouets ouverte à tous (*dimanche 17 novembre*) ;
- Fête de Noël en continuité de celle organisée par l'École (*jeudi 19 décembre*) où un lâcher de lanternes a été proposé aux enfants de l'école, ainsi qu'une vente de gâteaux, crêpes, vin chaud et petit marché de Noël ;
- Carnaval de l'école (*vendredi 28 février*) suivi d'une soirée et d'un repas sur réservation ;
- Loto de l'école ouvert à tous (*vendredi 27 mars*) ;
- Journée de nettoyage éco-citoyenne avec participation des enfants et parents de l'école ;
- Fête de l'école et apéritif dinatoire participatif (*vendredi 26 juin*) ;
- Grand Apéro-concert ouvert à tous avec restauration et buvette sur place (*samedi 12 Septembre*).



La première animation (apéro concert du 14 septembre) a été un grand succès grâce à une participation massive et impliquée .

Merci à tous les Riviérois et les parents pour leur présence et leur aide .

Nous espérons vous retrouver aussi nombreux tout au long de l'année.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos avis, suggestions ou pour nous rejoindre :

www.facebook.com/APERivieres/ ou aperivieres@gmail.com



**A très bientôt,
L'équipe de l'A.P.E**



Connaissez-vous vos cours d'eau ?

La commune de Rivières borde la rive droite de la rivière Tarn.
Couramment dénommée plan d'eau de Rivières, la rivière Tarn est en ce lieu influencée par le barrage de Rivières créant une retenue de 19 millions de m³ d'eau.

La commune est également sillonnée par trois affluents de la rivière Tarn : **la Saudrone, le Lézert et le Vieulac.**



PRENDRE SOIN DE VOS COURS D'EAU ...

• ENTREtenir LA RIPISYLVE, MAIS PAS TROP !

Les cours d'eau sont bordés d'une bande de végétation appelée ripisylve. Celle-ci est composée d'une diversité d'arbres, arbustes et herbacées adaptés aux berges, et qui contribuent à une bonne qualité du milieu via la **stabilisation des berges**, grâce à un système racinaire profond, la **diversité des habitats** pour la faune et la flore, l'**épuration de l'eau** en agissant comme un filtre contre les pollutions et l'**attractivité du paysage**.

L'entretien de la ripisylve ne doit pas être systématique et quand il est envisagé, certaines pratiques sont à privilégier : un **débroussaillage limité** (alterner les secteurs de végétation dense et éparse) et un **abattage sélectif des arbres** (sujets instables, vieillissants et/ou susceptibles de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes).

• NE PAS UTILISER DES PLANTES INVASIVES !

Les espèces exotiques envahissantes sont introduites par l'homme de manière volontaire ou accidentelle hors de leur aire de répartition naturelle. Elles prolifèrent dans leur nouveau milieu en éliminant progressivement toutes les espèces locales.

Les principales espèces invasives utilisées dans les jardins qui sont à proscrire :



Bambou



Ailhante



Buddleia



Renouée du Japon

• NE PAS ÉLIMINER SES DÉCHETS DANS LA NATURE !

Les décharges sauvages **sont strictement interdites** quelle que soit leur nature (déchets inertes, chimiques, verts), par le code de l'environnement.

Les décharges sauvages sont sources de pollution et augmentent les coûts de traitement pour la production d'eau potable.

Elles favorisent l'**implantation et le développement d'espèces invasives**, fragilisent les berges en détruisant la végétation et représentent une **pollution visuelle et paysagère**.



Source : Syndicat Mixte de Rivière Tarn



Du côté des associations...



L'AMAP de Rivières (*association pour le maintien d'une agriculture paysanne*), après plus de 14 ans d'existence reste fidèle à ses objectifs : regrouper autour de producteurs proches, des adhérents qui s'engagent par contrats annuels à consommer leurs productions. Certifiés en agriculture biologique, nos 10 producteurs ont choisi une agriculture, respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, des animaux et des hommes. Sans intermédiaire, leurs produits restent abordables et pour eux rémunérateurs.

Notre démarche s'inscrit donc dans un choix de société où les rapports humains priment sur le consumérisme. Une centaine d'adhérents se croise ainsi chaque 1^{er} mercredi du mois de 17h30 à 19h dans la salle communale, pour récupérer leurs commandes ; l'ambiance chaleureuse permet échanges et discussions.

Nous accueillons cette année, de jeunes maraîchers en phase d'installation à Rivières, terres gérées par l'association "Terres de Rivières." Vous pouvez venir les rencontrer lors de ces livraisons, ils vous présenteront leurs productions. Nous les intégrerons dans l'AMAP de Rivières dès qu'ils seront fin prêts ! Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire dans cette attente !

Nos livraisons de produits ont lieu chaque **1er mercredi du mois à 17h30** salle de Rivières.

Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site :

<http://rivieres.reseauamaptarn.fr/>

Pour nous contacter : amaprivieres@gmail.com



Comité des fêtes



Le comité des fêtes de Rivières a pris la décision d'abandonner l'organisation définitive de la fête du village.

L'association garde sa dénomination de COMITE DES FETES DE RIVIERES et continuera à animer des soirées dansantes avec repas, cabarets, tenue de buvette au marché de Pays, vide grenier, éventuellement loto, etc....

En revanche, il sera prêté gracieusement le podium modulable, le parquet ainsi que les 200 chaises contenues dans le container de la zone pique-nique d'Aiguelèze, à la nouvelle association qui assumera la tenue de la fête.

Les membres du comité remercient chaleureusement les riviérois de leur implication aux diverses manifestations et les invitent à poursuivre l'aventure avec eux.



Du côté des associations / activités...

Gym volontaire de Rivières

La gym volontaire, à Rivières, est toujours là !

- ◆ **DYNAMIQ'GYM RIVIEROISE (Présidente Mme BAILLY Françoise)***
Cours à la salle des fêtes : Lundi 20h30-21h30 = Gym d'entretien, renforcement musculaire (animés par Jacques POTIER).
- ◆ **GYM DE RIVIERES (Présidente Mme BARDY Monique)***
Cours à la salle de réunion : Mardi 13h45-14h45 = Pilate et 14h45-15h45 : Yoga (cours animés par Marion CHAUQUET).
Cours à la salle des fêtes : Mercredi 20h30-21h30 = Gym, Cardio, Step (animé par Anne LARROQUE).
Cours à la salle de réunion : Jeudi 14h15-15h15 = Pilate (animé par Marion CHAUQUET).

*Vous pouvez vous inscrire en cours d'année, vous serez les bienvenus...
Ambiance conviviale assurée, venez nombreux !*

Pour tout renseignement contacter :

*Mme BAILLY 05 63 41 79 49 **Mme DALENS 05 63 81 29 16
*Mme MAIGNAL 05 63 41 72 24 *Mme BARDY 05 63 41 79 43



Génération Mouvement des Aînés de Rivières

La Présidente et les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020 !

Le nombre d'adhérents est actuellement de 73 membres. Certains malheureusement sont décédés et d'autres sont partis en maison de retraite. Heureusement 4 nouveaux adhérents sont venus rejoindre notre club. Nous souhaiterions bien sûr en accueillir davantage, jeunes retraités ou non, afin de faire perdurer notre association, qui reste un lien social très important pour les aînés de nos villages.

Cette année notre repas de Noël aura lieu dans notre belle salle des fêtes de Rivières, le **mardi 10 décembre à 12h**. Le repas sera préparé par le traiteur « Viaule » et animé par le variété club de Launaguet « Les p'tits laids », un spectacle de rires et chansons. Le prix est de 15€ pour les membres du club et de 30€ pour les non adhérents :

Inscription auprès de Mme FARENC au 05.81.02.47.40 ou 06.71.21.41.39, avant le 1er décembre.

Notre assemblée générale se tiendra le **mercredi 8 janvier 2020 à 14h** à la petite salle de Rivières, suivi d'un loto et d'un goûter offerts par le club. Toute personne désirant rejoindre notre club sera la bienvenue.

Tous les premiers mercredis du mois nous fêtons les anniversaires de nos adhérents, en organisant un loto suivi d'un goûter. Les autres mercredis après-midi, les personnes le désirant peuvent se retrouver dans la petite salle vitrée pour jouer aux cartes ou divers jeux avec un petit goûter offert. Cette année nous organisons **6 thés dansants** : le **5 janvier**, le **1^{er} mars**, le **26 avril**, le **21 juin**, le **6 septembre** et le **20 décembre**. Ce nombre peut être revu à la baisse, si la fréquentation de ces bals continuent de diminuer comme actuellement.

Donc venez nombreux danser dans une ambiance conviviale et symphonique... La 2^{ème} édition de notre grand loto aura lieu le **Dimanche 16 février à 14h**, dans notre salle des fêtes rénovée de Rivières. Il se déroulera en 16 parties de quine, double quine, carton plein, plus une belle tombola. Nous vous garantissons des beaux lots et espérons que vous viendrez nombreux. Le prix des cartons sera de 2€ le carton, 10€ une plaque de 6 et 20€ une plaque de 12.

Pour l'année 2020, nous prévoyons également de remettre en place des **séances de cinéma gratuites**, la mairie ayant acheté le matériel (grand écran, projecteur, etc...). Nous le ferons un mercredi après-midi par mois, les dates vous seront communiquées ultérieurement. Nous avons également mis en place des séances de gymnastique douce adaptée aux plus de 60 ans depuis le 5 septembre 2019. Nous sommes 13 à suivre ce programme qui ravi tout le monde. Les 16 premières séances sont gratuites, mais nous pouvons les continuer moyennant 5€ pour 1h30 de gym le jeudi matin si les personnes le souhaitent.

Bonne année et bonne santé à tous et à toutes, en espérant que vous serez nombreux à nous rejoindre, dans la convivialité et la bonne humeur de notre club ! Cette journée est ouverte à tous, il suffit de se faire inscrire auprès de Madame Farenc au 05 81 02 47 40.



Du côté de la mairie...

Environnement

Plus de pesticides dans les jardins publics et sur la voirie

Il est désormais interdit pour les communes et intercommunalités d'utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir les parcs, les jardins publics et la voirie, sauf dans le cas où il s'agit de « détruire et prévenir la propagation des organismes nuisibles ». Rappelons que la notion de « voirie » n'inclut pas que le chaussée : elle inclut, en droit, les dépendances, c'est-à-dire les talus, accotements, fossés, et, en agglomération, les trottoirs.

Un geste simple et citoyen peut permettre de préserver propre son devant de porte, alors n'hésitez pas à procéder au désherbage manuel devant chez vous !



Devoir d'élagage

Les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins ou sur la voie publique.

Les hauts véhicules et notamment les camions de collecte vous en seront reconnaissants !

Concrètement, un arbre qui se développe chez le voisin n'a que des désavantages :

*En cas de problème suite à la chute d'une branche, le propriétaire sera considéré responsable.
Et les fruits tombés des branchages non coupés dans le jardin du voisin lui reviennent de droit...*



Végétalisation de la zone « piscine naturelle »

La municipalité, désireuse d'ombrager cette zone de plus en plus fréquentée durant la période estivale a fait appel à l'association « Arbres et Paysages tarnais », afin d'obtenir une étude d'implantation et une proposition d'essence d'arbres à pousse rapide. Après débat il a été décidé de planter une quinzaine d'arbres de nature et grosseur différentes afin de bénéficier d'une ombre assez rapidement mais aussi échelonnée dans le temps. Dans un souci d'économie, cette plantation a été réalisée en régie par nos 2 employés (Francis et Mathieu), courant décembre, en espérant que ces arbres se plaisent dans ce nouveau lieu afin de profiter au plus tôt de leur bienfait.



Travaux cimetière

Un écran de plaques en fibro-ciment est en cours d'édification dans la partie neuve du cimetière communal, afin de permettre le dépôt de matériaux situé dans son angle sud-est.

Celui-ci a été agrémenté de plantations de lavandes.

Merci de respecter ces plantations...



Du côté de la mairie...

Marché de Pays - été 2019

Une fois de plus cette animation estivale proposée par la municipalité a obtenu un grand succès sur tous les plans avec un taux de participation qui augmente chaque année, cet été nouveau record battu avec certains soirs environ 800 personnes qui mangeaient sur place. Cette progression constante prouve que d'une part notre marché est très attractif de par son lieu, son organisation, l'ambiance qui y règne et d'autre part que ce type de manifestation où l'on se retrouve en famille, voisins ou amis pour échanger, manger ensemble, écouter de la musique, danser et bien sûr faire des achats avec des produits frais de saison et locaux attire de plus en plus la population. Tout ceci nous amène aussi à réfléchir chaque année au marché suivant en terme de matériel et d'organisation sur un lieu qui commence à être bien occupé.

A noter également que dans le cadre du label « Pavillon bleu » obtenu l'année dernière sur notre base de loisirs nous sommes contraints à réflexion pour tendre vers le zéro déchet sur le marché, ce qui va amener pas mal de changements dans notre manière d'opérer avec notamment la suppression des matières plastiques, un beau challenge à relever tous ensemble.

Un grand merci à tous les participants qui font de ce marché une belle réussite et aux producteurs pour leur implication et leur fidélité. Merci également aux Zzzigautos 81, les incontournables exposants de voitures anciennes, qui ne manquent pas d'idées et d'humour pour animer tous les lundis soir notre marché avec leur déguisement et bonne humeur.

Nous sommes également conscients de la gêne occasionnée par cette animation aux riverains, merci à eux pour leur indulgence et compréhension pour permettre ainsi que cette manifestation importante pour notre commune perdure.

Un petit film sur le marché réalisé cet été par une Riviéroise est visible sur le facebook de la commune.



Nous sommes heureux de vous proposer chaque été ce grand moment de convivialité sur Rivières et dès à présent nous vous donnons rendez vous l'été prochain pour une nouvelle saison que nous espérons aussi réussie et ce grâce à vous tous !



Panneaux occitans

Soucieux de valoriser son patrimoine occitan millénaire, véritable clef de compréhension de l'environnement naturel et sociétal tarnais, le Conseil Municipal de Rivières, après en avoir délibéré répond favorablement à l'appel à projet du Département du Tarn qui permet :

- Le financement à 80% du coût de 2 panneaux d'entrée d'agglomération en occitan (ou croix occitane)
- La prise en charge intégrale de la pose des panneaux par les services routiers du Département

La commune de Rivières valide le nom en occitan : « RIBIÈIRAS »

La municipalité de Rivières souhaite que les panneaux en occitan soient placés sous les panneaux en français existant aux trois entrées du village : RD 21 (x2) - VC 1 (x1).

Un des panneaux sera à la charge complète de la commune.



TARN : Fibre optique partout et pour tous



Durant les quatre prochaines années, 138 654 prises FTTH* seront construites sur l'ensemble du territoire du Tarn ainsi que 47 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) pour permettre leur connexion, dans le cadre d'une Délégation de Service Public concessive d'une durée de 25 ans attribuée à SFR FTTH par le Département du Tarn.

Le coût des travaux de construction du réseau et les raccordements clients mobiliseront 230 millions d'euros d'investissement, dont 28 millions d'euros de subvention publique (soit 12 % du coût d'investissement). L'investissement total porté par SFR FTTH et sa filiale sur la durée totale de la Délégation de Service Public est de 272 millions d'euros. L'engagement de SFR est de permettre aux 138 654 foyers, entreprises et établissements publics situés sur les 287 communes du département de bénéficier, d'ici fin 2022, de la performance de la fibre. Le débit proposé sera de 1 Gbit/s, soit 50 fois plus rapide en moyenne que l'ADSL.

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande et offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

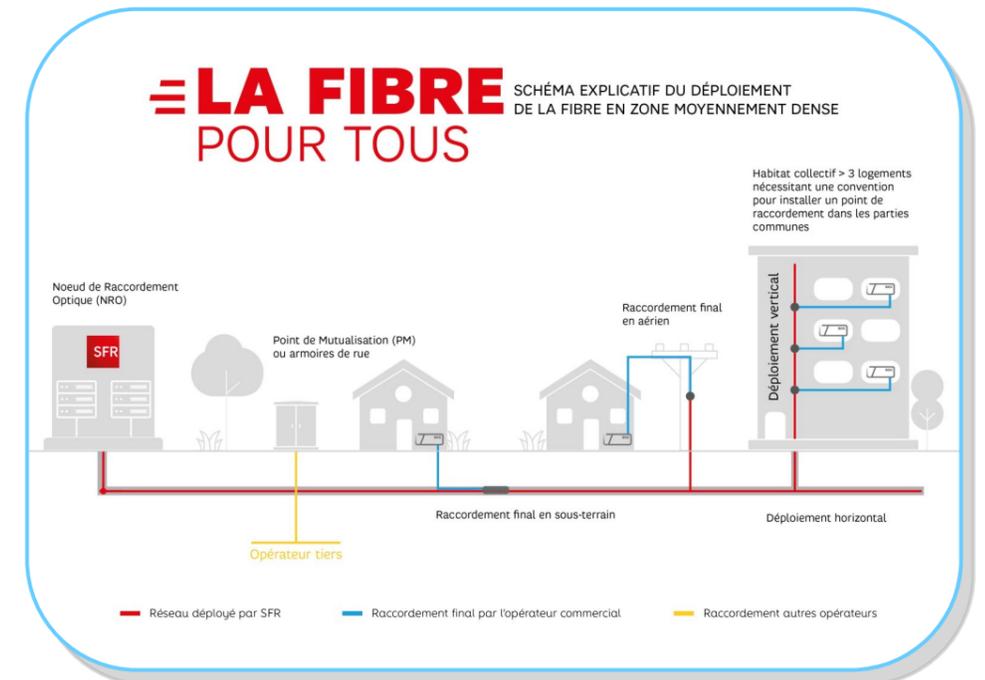
Concrètement, la fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales. Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une qualité d'image excellente (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.

Les temps de chargement avec la fibre se réduisent considérablement et deviennent 50 fois plus rapides qu'avec l'ADSL. A titre d'exemple, la durée de téléchargement d'un film de 700 Mo ne nécessite que 7 secondes avec la fibre à 1Gbit/s contre 5 minutes en ADSL ou encore une saison de série de 10 épisodes (5 000 Mo) en 50 secondes, contre 45 minutes en ADSL * FTTH est l'acronyme anglais de Fiber To The Home qui veut dire « fibre jusqu'au domicile ». L'abonné est alors directement raccordé par une fibre optique de « bout en bout ». Une fibre est tirée entre le nœud de raccordement optique (NRO) et l'intérieur du logement pour être raccordée à un modem.



Le réseau Très Haut Débit pour le Tarn desservira ainsi, d'ici fin 2022, l'ensemble des logements, établissements publics et entreprises, à l'exception des zones dites AMII.

450 000 kilomètres de fibre optique seront nécessaires à son déploiement sur l'ensemble du Tarn.





La municipalité a engagé un projet d'adressage à Rivières depuis le second semestre 2019...

Les enjeux :

- Faciliter les recherches d'adresses
- Faciliter les livraisons et le service postal
- Répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (pompiers, SAMU, médecins, gendarmerie...) et des intervenants techniques (services des eaux, EDF ...)
- Faciliter le déploiement de la fibre optique dans notre commune pour chaque logement.

Le cadre règlementaire :

Les communes, dans le cadre de leur pouvoir de police générale, ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales, et chemins ruraux ouverts à la circulation publique (articles du code général des collectivités territoriales)

Qui est concerné ?

Les habitants, entreprises, sociétés, etc. ... ne possédant pas d'adresse telle que : un numéro et un nom de voie (chemin, rue, route, place ...)

La démarche :

La commune a souhaité associer les habitants, entreprises et le conseil municipal à cette démarche. Pour cela, nous avons procédé à plusieurs rencontres (réunion de travail en présence d'administrés, réunion publique en date du 15/11/19) et à la réception de courriers.

Un premier diagnostic a été réalisé, définissant des règles précises et identifiant les manquants dans notre commune.

Une délibération du conseil municipal arrêtant le nom des voies sera réalisée lors du 1^{er} trimestre 2020.

Le calendrier définissant l'installation de la signalétique, la pose des panneaux des voies et la délivrance des numéros d'habitations seront communiqués ultérieurement.

Quels impacts pour vous ?

Une fois les noms des voies et numéros des habitations définitifs, nous vous informerons de votre nouvelle adresse de manière à ce que vous communiquiez vos nouvelles coordonnées à tous vos expéditeurs (organismes publics, privés, banques, opérateurs, etc..). Les propriétaires bailleurs devront informer les locataires de ces nouvelles dispositions.

Nous vous informerons en temps utile de toutes les démarches à accomplir et vous accompagnerons dans la réalisation.



Vous pouvez continuer à apporter vos suggestions en mairie par courrier ou par mail « rivieres.mairie@wanadoo.fr ».



Chèque énergie : comment ça marche ?

Depuis 2 ans, l'Etat a mis en place le « Chèque Energie » afin de lutter contre la précarité énergétique et essayer d'améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus fragiles.

Ce dispositif, qui a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie, concerne aujourd'hui plus de 5 millions de ménages en France, recevant chaque printemps à leur domicile un courrier postal contenant un chèque accompagné d'attestations de protections complémentaires.

Fourniture d'énergie et travaux de rénovation énergétique

D'un montant variant de 48 à 277 euros, fixé à partir de la déclaration annuelle de revenus du ménage (revenu fiscal de référence et composition du foyer), le « Chèque Energie » peut être **utilisé jusqu'au 31 mars** de l'année suivant sa réception **pour régler des factures d'énergie telles que l'électricité, le gaz naturel, le fioul, le GPL, le bois, la biomasse...**

De même, ce chèque peut être utilisé pour financer certains travaux de rénovation énergétique. Dans ce cas de figure bien spécial, la durée de validité du chèque peut être augmentée de deux années afin de pouvoir cumuler les montants de plusieurs chèques pour réaliser des opérations plus onéreuses (*voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr : « convertir mon chèque-énergie en chèque-travaux »*). Pour le paiement des factures d'énergie, le chèque doit être remis annuellement au fournisseur d'électricité ou de gaz (*EDF et autres fournisseurs sur le marché de l'énergie*). Il existe par ailleurs une possibilité de pré-affecter le chèque au fournisseur (*voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr*).

Les attestations de protections complémentaires

Deux attestations (« électricité » et « gaz ») accompagnent l'envoi du chèque aux ménages bénéficiaires du dispositif. Ces documents sont utiles pour se déclarer auprès de son fournisseur d'électricité ou de gaz naturel **lorsque le « Chèque Energie » n'a pas été utilisé pour régler des factures auprès d'eux**. Par exemple, un foyer possédant un contrat électricité et un contrat gaz chez deux fournisseurs différents ou un foyer ayant utilisé son « Chèque Energie » pour la fourniture de fioul ou de bois... La réception d'une attestation ou d'un « Chèque Energie » par un fournisseur active des dispositions protectrices complémentaires pour l'utilisateur telles que l'absence de réduction de puissance en hiver, la gratuité des mises en service, des procédures « impayées » plus souples... De même que pour le « Chèque Energie », les attestations peuvent être pré-affectées au fournisseur d'électricité ou de gaz naturel par le biais d'une demande en ligne.

Informations complémentaires

Toutes les démarches concernant le « Chèque-Energie » (réception du chèque et des attestations, procédures de paiement, affectations, déclaration de vol et de perte...) peuvent être réalisées en ligne. Un annuaire local des professionnels acceptant le Chèque-Energie est également disponible sur le site internet pour les bénéficiaires souhaitant utiliser leur chèque pour régler les factures de fioul, de GPL ou de bois.

L'Etat accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie

solidaire
Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

simple
Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. AUCUNE DEMARCHE À ACCOMPLIR pour le recevoir (la déclaration de revenus suffit).

juste
Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ENERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois...

1 personne seule	1 couple de retraités (cumulé)	1 couple avec 2 enfants
5500€	8000€ (cumulé)	10000€ (cumulé)
144€ par an	190€ par an	227€ par an

Site d'information : www.chequeenergie.gouv.fr

Numéro vert (gratuit) : 0 805 204 805





RECENSEMENT de la population 2020

Répondez sur internet, c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr
Du 16 janvier au 15 février 2020



Le recensement de la population est obligatoire.

Il se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Durant cette période, des agents recenseurs auront pour mission de se déplacer dans chaque foyer pour la traditionnelle enquête de recensement, confidentielle.

La commune sera scindée en 2 secteurs, partagés entre 2 agents recenseurs qui seront munis d'une carte officielle.

Valérie FRAYSSE et Huguette DURAND

viendront recueillir les données, de façon confidentielle, merci de leur réserver le meilleur accueil !

Valérie FRAYSSE



Huguette DURAND



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

ÉTUDIANTS, VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR LE RECENSEMENT !

QUI ?

- Tous les étudiants
- De toutes les nationalités
- Qui restent au moins 1 an en France

Vous êtes recensé dans la ville où vous habitez pour vos études. Ce logement sera pris en compte comme résidence principale.

SUIS-JE CONCERNÉ CETTE ANNÉE ?
Selon la taille de la commune où vous logez pour vos études

- MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS**
tous les 5 ans
- MA COMMUNE A PLUS DE 10 000 HABITANTS**
tous les ans sur un échantillon de la population

Si vous êtes concerné, vous recevrez la visite d'un agent recenseur

COMMENT ?

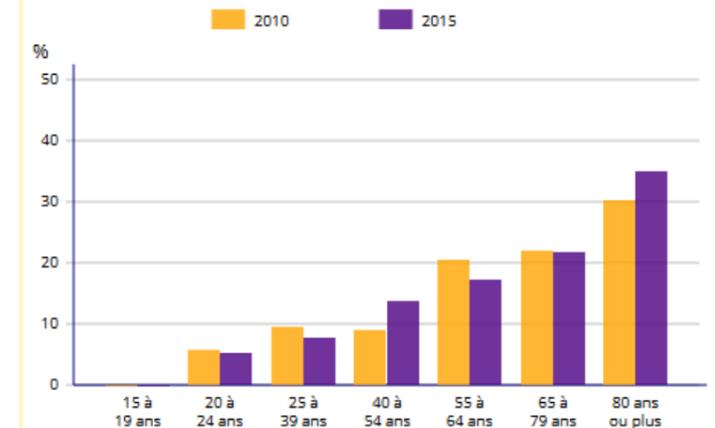
- Vous habitez dans un logement privé, seul ou en colocation ou en résidence étudiante
Par internet, en se connectant sur www.le-recensement-et-moi.fr avec les codes personnels remis par l'agent recenseur
- Vous habitez en cité universitaire ou en foyer
Avec le questionnaire papier remis par l'enquêteur

si vous n'avez pas internet

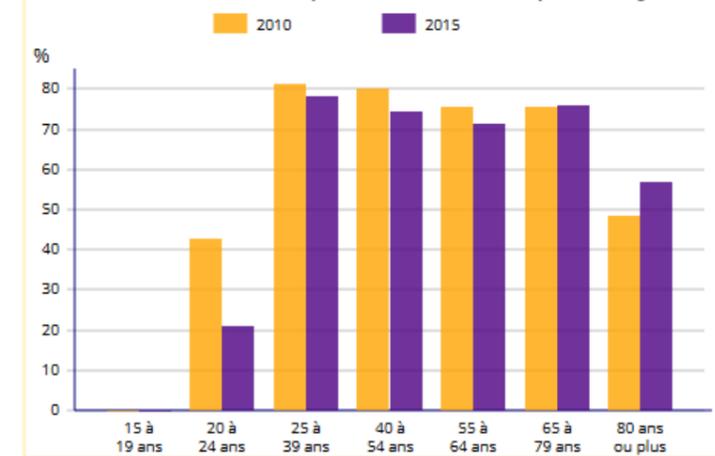
Quelques exemples statistiques issus du recensement 2015 à Rivières...

Source : www.insee.fr

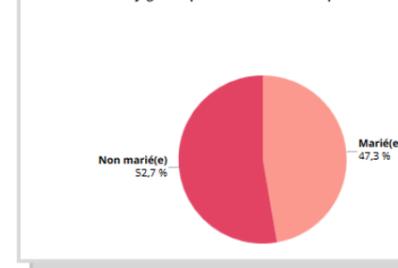
FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



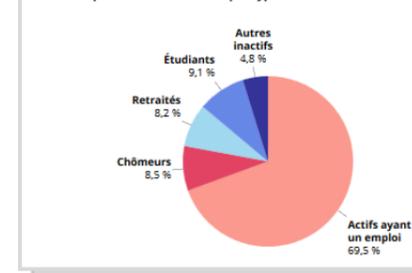
FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2015



EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015



EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2015	2010
Ensemble	649	591
Actifs en %	78,0	78,0
Actifs ayant un emploi en %	69,5	70,1
Chômeurs en %	8,5	8,0
Inactifs en %	22,0	22,0
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,1	6,9
Retraités ou préretraités en %	8,2	10,0
Autres inactifs en %	4,8	5,1

Retrouvez l'ensemble des résultats statistiques sur : www.insee.fr